

L'ancien préau va être mis aux normes



L'ancien préau de l'école des filles vétuste, qui abrite certaines associations, va être restauré. PH. M. L.

Deux sujets, dont l'un sensible, ont marqué la séance du Conseil municipal de jeudi soir. Le marché pour la rénovation de la salle multi-activités spécialisée « gymnastique », située aux anciennes écoles, est alloué aux différentes entreprises. Ce projet, attendu par les associations qui occupent ces locaux vétustes, prévoit les travaux à la fin de l'année « ou plus tôt si possible, en fonction de l'obtention des subventions », affirme Dominique Cavaillois.

« Le premier appel d'offres dépassait largement nos possibilités financières. Nous avons dû faire des choix. Nous avons privilégié la qualité des isolations et des sols, à l'esthétique », ajoute Philippe Meynard, qui joue sur les économies d'énergie à plus ou moins long terme. Le montant global des travaux s'élève à 141 593,70 € HT, sachant que la charpente, très abîmée, revient à environ un tiers du montant des travaux.

Les non-paiements

Un sujet sensible, les admissions en non-valeur : « Ce sont les créances qui n'ont pu être recouvrées par le receveur, malgré les lettres recommandées, le passage d'huissier ou les saisies qui n'ont pu être menées à bien. Elles touchent des personnes non solvables, parties sans laisser d'adresse et autres », explique Philippe Meynard, quelque peu ulcéré par « certaines familles qui abusent et font, du non-paiement, une institution. Je suis décidé à y mettre bon ordre ». Les chiffres sont parlants : pour le restaurant scolaire, les créances se montent à 5 403,96 €, ce qui représenterait une hausse de 10 % pour les repas pris par les autres, durant une année. Pour l'assainissement, le montant en non-valeur s'élève à 7 259,59 € soit 5 % de hausse pour ceux qui payent, à intégrer pour 2012, et enfin 428,05 € pour l'accueil périscolaire. « On ne peut laisser filer les choses. Il y a des gens en difficulté que nous devons aider, mais il y a les institutionnels pour lesquels c'est normal de ne pas payer, alors qu'ils le peuvent », conclut Philippe Meynard, décidé à leur expliquer comment fonctionne une collectivité.